

La Maison de l'Orme Doré

Livret d'accueil



Adef Résidences

Groupe Adef
Créateurs de liens

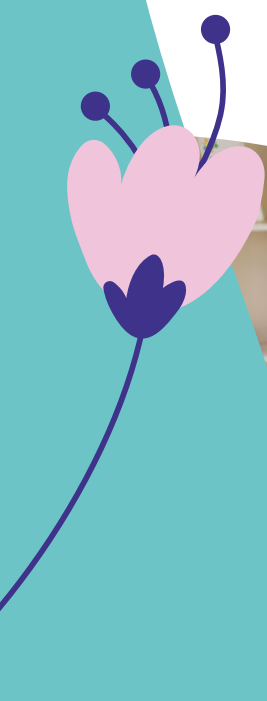


01 **Comment s'organise ma vie au quotidien ?**

« **Bienvenue à vous, bienvenue chez vous.**

Les Maisons Adef Résidences sont conçues pour vous avec le savoir-faire de l'Association. Ce savoir-faire est centré sur la qualité des prestations qui vous sont proposées ainsi que sur vos choix et vos envies. Nous sommes à l'écoute de vos remarques et demandes ; les professionnels sont là pour vous accompagner. Vous découvrirez au travers de ce document les éléments principaux de l'organisation quotidienne de la Résidence ».

● **Dominique Bourguine, Président du Groupe Adef.**





02 Ma Maison *de l'Orme Doré*

Située **Saint-Dizier**, **La Maison de l'Orme Doré** est un espace calme et protégé.



Avec **environ 51 professionnels**, je bénéficie de l'accompagnement adéquat dont j'ai besoin.



Les professionnels sont disponibles afin que je vive **de manière confortable et en sécurité**.



L'autorisation d'exercer a été renouvelée et délivrée par le Conseil Départemental et l'ARS de la Haute-Marne (XX/XX/XXXX).





03 *Ma chambre*

Ma chambre est **un lieu de vie privé et personnel**. Je **peux y apporter des objets personnels** pour la décorer et me sentir chez moi. Toute intervention dans ma chambre respecte ma dignité et mon intimité.

.....

Une salle de douche adaptée aux normes d'accessibilité est associée à mon espace privatif.

.....

Je dispose d'une clé de ma chambre permettant de préserver mon espace personnel et de sécuriser mes affaires si je le souhaite.

.....

Je bénéficie d'une prise TV et d'un accès à un réseau Wifi.

.....

L'entretien de ma chambre **peut être quotidien en fonction de mes souhaits et habitudes de vie**.

.....

En cas de situation exceptionnelle ou en cas de force majeure, et avec mon accord préalable, la Résidence peut utiliser ma chambre lors de mes absences.

04 Mes services ***dans ma Maison***

Restauration

Je bénéficie d'une pension complète ;
tous les repas de la journée me sont servis à
des horaires adaptés avec la vie en collectivité.
Mon autonomie est respectée dans le choix
de mes repas, **en lien avec mes convictions
personnelles, culturelles ou religieuses.**



Les équipes qui cuisinent mes repas sont
à mon écoute et **préparent des plats adaptés
à mes besoins et à mes contraintes alimentaires.**

Je peux faire partie de la commission
de restauration qui permet de contribuer
à l'adaptation des menus, aux besoins
et envies des Résidents.



Mes proches peuvent, s'ils le souhaitent,
partager des repas avec moi par le biais
d'une réservation préalable et d'une facturation
associée selon les tarifs affichés.

Animation et vie sociale

Je peux participer aux activités sociales, culturelles ou spirituelles de mon choix, conformément à mon projet personnalisé.

L'établissement favorise l'inclusion et la participation à la vie citoyenne, dans le respect de mes capacités.

.....

La liste et les horaires des animations quotidiennes sont affichés. Je peux également demander que l'on m'en fasse directement part oralement.

.....

Lectures, jeux de société, activités manuelles, sorties extérieures, loto, activités cognitives, etc. me sont proposés. **Mes proches sont les bienvenus lors de ces moments de loisirs et de partage.**

.....

Mes journées sont organisées **en fonction de mes choix, des soins qui me sont prodigués, de mon accompagnement dans la vie quotidienne** et des animations variées auxquelles je souhaite participer.



Les soins

Je bénéficie d'un **accompagnement global et personnalisé par les professionnels soignants** de la Résidence, prenant en compte mes besoins médicaux, psychologiques et sociaux.

.....

Les professionnels s'occupent d'organiser les rendez-vous médicaux externes prescrits et les visites de mon médecin traitant.

Le secret médical est strictement respecté.

.....

J'ai le libre choix de mon pharmacien, médecin traitant, kinésithérapeute, orthophoniste et tout autre professionnel libéral intervenant pour mon accompagnement en santé. Il me suffit de communiquer les coordonnées des intervenants aux professionnels de la Résidence.

Toute décision médicale me concernant est prise avec mon consentement éclairé.

.....

Afin de faciliter le travail des équipes soignantes, de sécuriser le circuit du médicament et en l'absence du choix personnel exprimé par le Résident ou sa famille, **la fourniture des médicaments est assurée par la pharmacie partenaire de l'établissement.**





Le traitement de mon linge

Mon linge est entretenu directement au sein de la Maison. **Mes vêtements sont identifiés à mon nom et sont confiés au personnel qui m'accompagne.** Mon linge personnel est lavé, repassé et plié à la lingerie de la Résidence et il m'est restitué deux à trois fois par semaine dans ma chambre.

Facturation

Les modalités de facturation ainsi que les prix des prestations disponibles au sein de la Résidence sont précisés **dans mon contrat de séjour que j'ai signé lors de mon admission.** J'ai également la possibilité de consulter les prix des prestations affichées au sein de la Résidence.

05 Mes espaces *de vie et de soins*

En dehors de ma chambre, je peux bénéficier des nombreux espaces de vie et de soins disponibles au sein de ma Résidence :



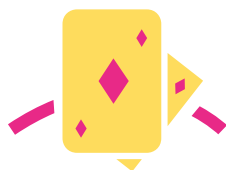
Salle à manger



Salle polyvalente



Salle thérapeutique



Espace animation



Espace extérieur aménagé



Jardin et terrasse



Salons aménagés



Chariot mobile Snoëzelen



Jardin thérapeutique



Salon de coiffure



Balnéothérapie



Si je ne peux pas m'y rendre seul, alors
je demande de l'aide aux professionnels
dont c'est la mission de m'accompagner.

.....

Je peux sortir à tout moment de la Résidence
et **recevoir des visites à ma convenance.**

Cependant, en cas de difficultés liées à ma
santé, des modalités de sortie sont discutées
avec moi et peuvent être organisées.

.....

À des fins de sécurité, **j'informe le secrétariat
lors de mes sorties.**

.....

J'ai le droit de fumer dans les lieux prévus
à cet effet **à l'extérieur** de l'établissement
dans lesquels je peux être accompagné.



Les équipes *de la Maison*

Les équipes qui m'accompagnent ont des compétences variées : hôtellerie, animation, soin, secrétariat, paramédical...

.....

Les personnels Aides-Soignants, Aides Médico-Psychologiques, Accompagnants Éducatifs et Sociaux, Auxiliaires de Vie et les Agents de Service sont présents **auprès de moi pour m'accompagner dans la vie quotidienne.** Ils collaborent avec les Infirmiers, le Médecin coordonnateur et le Médecin traitant pour ce qui concerne ma santé.

.....

Si j'en ai besoin je peux bénéficier de professionnels spécialisés disponibles au sein de ma Résidence : un Kinésithérapeute, un Ergothérapeute, une Psychologue, un Psychomotricien et Enseignant en activité physique adaptée.

En cas de problème, je peux toujours
faire appel à la Direction de la Résidence.

.....

En cas d'absence d'un professionnel,
l'établissement met en œuvre tous les moyens
permettant d'assurer la continuité
de mon accompagnement.

.....

Un **accueil administratif** m'est proposé dont
les jours et horaires d'ouverture sont précisés
au secrétariat.



07 Mes choix *et mes droits*

À la Maison de l'Orme Doré, toute personne est libre et respectée.

.....

Chacun y est accueilli et accepté avec son histoire et sa façon d'être.

.....

Une loi importante du 2 janvier 2002 a été créée pour affirmer et protéger mes droits en tant que personne accompagnée.

.....

Elle garantit que :

- Chacun peut faire ses propres choix.
- Chacun est entendu et reçoit des explications claires sur sa situation, pour comprendre et décider.
- Chacun peut prendre part aux activités et aux décisions prises dans la Maison.
- Les informations personnelles sont gardées privées.

Ces droits ont un impact dans mon quotidien, à travers un projet de vie construit avec moi, qui prend en compte mes habitudes, mes besoins et mes envies. Ce projet est régulièrement adapté pour rester en accord avec mes priorités.

.....

Dans ma Maison, si je le souhaite, **j'ai la possibilité d'exprimer mes choix, mes droits, de participer à la vie collective** et de continuer à exister pleinement dans la société.

.....

Chacun peut être aidé par les professionnels de la Maison, ses proches ou toute personne de confiance.

Conseil de Vie Sociale

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est un lieu d'écoute, d'échanges et d'expression sur toutes les questions relatives au fonctionnement de la Maison. Il permet de favoriser la participation des Résidents, des proches et des professionnels. C'est une instance de représentation et de participation. Ma voix y est entendue et peut influencer sur le fonctionnement de l'établissement.

Le CVS a pour missions principales de :

- Donner son avis et faire des propositions concernant le fonctionnement de la Résidence,
- Être associé pour l'élaboration ou la révision du projet d'établissement et notamment sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

.....

Je peux solliciter les membres du CVS pour :

- Proposer des idées et donner mon avis sur l'organisation de mon lieu de vie : animations, travaux de l'établissement, restauration, entretien des locaux...
- Toute demande d'information ou de réclamation concernant la Résidence ou si je rencontre une situation difficile.





Personne de confiance

Si je le souhaite, j'ai le droit de désigner une personne de confiance qui m'accompagne dans mes démarches, qui assiste à mes entretiens médicaux et qui m'aide dans mes décisions. Ma personne de confiance peut être un proche, un parent, un ami, un médecin traitant.

.....

Ma personne de confiance doit être désignée par écrit sur un formulaire disponible au secrétariat.

.....

Si j'ai des difficultés pour écrire, je peux demander de l'aide auprès du personnel. La notice d'information relative à la désignation d'une personne de confiance m'a été remise lors de mon admission mais elle est également disponible à l'accueil de ma Résidence.

Pour plus d'informations :
Décret 2016-1395 du 18 octobre 2016 du Code
de l'action sociale et des familles

Référent familial

Mon référent familial est différent de ma personne de confiance. Mon référent familial n'a pas accès aux informations médicales me concernant et ne participe pas aux décisions médicales.

.....

J'ai la possibilité de désigner mon référent familial parmi les membres de ma famille ou mes proches. Mon référent familial peut être sollicité par les professionnels de la Résidence pour toute question administrative et de la vie courante.



Directives anticipées

Si je le souhaite, j'ai le droit de rédiger mes directives concernant les décisions médicales à prendre dans le cas où je serais dans l'incapacité de m'exprimer.



Les directives anticipées permettent d'exprimer mes volontés quant à la poursuite, la limitation, l'arrêt ou le refus de traitement ou de soins. Elles doivent être rédigées par écrit.



Si j'ai besoin d'aide, je peux me rapprocher d'un membre de l'équipe médicale de ma Maison et/ou de ma personne de confiance.

Pour plus d'informations :
Décret n° 2016-1067 du 3 août 2016 du Code
de l'action sociale et des familles



Les personnes qualifiées

Si je le souhaite, j'ai la possibilité de faire appel à une personne qualifiée parmi la liste affichée à proximité du secrétariat.

.....

En cas de besoin, la personne qualifiée assure une médiation et m'accompagne afin de lui permettre de faire valoir mes droits.

.....

Les personnes qualifiées sont désignées conjointement par l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture et le Conseil Départemental.

Pour plus d'informations :

Article L311-5 du Code de l'Action Sociale
et des Familles, loi n°2013-403 du 17 mai 2013





Le médiateur de la consommation

Tout litige entre les parties signataires du contrat de séjour relève des juridictions compétentes, selon la nature du litige.

En fonction des situations, j'ai la possibilité de solliciter :

- Les membres du Conseil de Vie Sociale (CVS),
- Les personnes qualifiées dont les coordonnées sont affichées au sein de la Résidence,
- Le médiateur de la consommation.

.....

À défaut d'accord amiable, j'ai, ou mon représentant légal le cas échéant, la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève l'établissement, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à l'établissement.

.....

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
 - Soit par courrier adressé à : AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.
- 

08 Mes informations *personnelles*

Toutes les informations personnelles me concernant sont utilisées et conservées par ma Résidence conformément à la réglementation en vigueur. Mon lieu de vie met en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin de protéger mes informations contre toute fuite ou destruction.

.....

Mes proches ou moi-même pouvons exercer nos droits (droit d'accéder aux données, de les corriger... etc.) tels que prévus par la réglementation à tout moment en contactant soit la direction de ma Résidence, soit le Délégué à la Protection des données (dpo@groupeadef.com).

Pour plus d'informations :
Article 12 du Règlement Général
sur la Protection des Données



09 Les valeurs avec lesquelles *on m'accompagne*

Tous les professionnels Adef Résidences sont formés aux valeurs éthiques fondamentales qui font foi dans ma Maison :

- Le respect de la dignité de la personne humaine ;
- L'aspiration au bonheur ;
- La volonté d'entraide ;
- La culture de l'engagement ;
- Le respect mutuel ;
- La bientraitance ;
- L'écoute ;
- La considération pour mes choix ;
- Les droits et libertés garanties pour tout un chacun ;
- L'acceptation des religions, des cultures régionales, des singularités.

.....
Je peux me prévaloir à tout instant de ces valeurs auprès de la Direction de la Résidence.



10 Prévention et Lutte *contre la maltraitance*

Ma sécurité et mon bien-être sont au cœur des préoccupations des professionnels qui m'accompagnent. C'est pourquoi la Résidence met en place des actions de prévention et de **lutte contre toute forme de maltraitance**.

J'ai la possibilité d'alerter publiquement ou anonymement sur toute forme de maltraitance. Les professionnels et l'établissement signalent les situations de maltraitance aux autorités administratives et judiciaires compétentes.

.....

La démarche de promotion de **la bientraitance est un élément fondamental** dans la construction d'Adef Résidences ainsi que dans la formation continue, la déontologie, l'éthique, et la vision que les professionnels ont de leur métier.

.....

Les professionnels qui m'accompagnent sont formés et accompagnés régulièrement à la prévention de la maltraitance et aux bonnes pratiques professionnelles **pour favoriser une atmosphère sereine et respectueuse**.





Si je rencontre une situation inadaptée, particulière, qui me questionne, je peux me faire accompagner et faire valoir mes droits en me rapprochant :

- **De la Direction ;**
- **Des professionnels de ma Résidence ;**
- **Des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS) de la Résidence.**

.....

J'ai également la possibilité de contacter le **3133** qui me permet d'être en lien avec une association spécialisée dans la lutte contre la maltraitance qui m'écoute et m'accompagne si je suis victime ou témoin d'une situation de maltraitance.

.....

Si je souhaite m'informer davantage sur les actions de prévention et de lutte contre la maltraitance au sein de la Résidence, je peux **trouver des informations dans le livret d'information sur la maltraitance disponible à l'accueil.**



11 *Adef Résidences*

Adef Résidences est une Association **à but non lucratif** spécialisée dans la gestion et la création d'Établissements médico-sociaux et sanitaires. **Créée en 1992**, l'Association gère aujourd'hui **68 Établissements** (43 Ehpad, 4 Résidences Autonomie, 15 Maisons Handicap, 2 Établissements sanitaires, 3 Centres de vacances adaptées).

Acteur national reconnu dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de dépendance, Adef Résidences œuvre depuis 34 ans avec plus de 4 300 collaborateurs auprès des personnes âgées et en situation de handicap pour leur offrir un cadre de vie chaleureux et adapté à leurs besoins.

Afin de garantir un niveau de qualité optimal, l'Association est également dotée **d'un système de contrôle qualité exigeant.**

Notes

Handwriting practice lines consisting of 25 horizontal dotted lines.

Notes

La Maison de l'Orme Doré

2 Rue André Barbaux • 52100 SAINT-DIZIER
03 25 04 38 00 • saintdizier@adefresidences.com

Numéros utiles

CAF : 3230

**Conseil Départemental
de Haute-Marne :**

03 25 32 88 88

CLIC de Saint-Dizier :

03 25 04 19 19

Pompiers : 18

SAMU : 15

CCAS (Centre Communal d'Action
Sociale) **de la Haute-Marne :**

03 25 96 09 39

**Centre Hospitalier
de Saint-Dizier :**

03 25 56 84 84

**Numéro d'appel national
contre la maltraitance :**

3133



*Selon la législation et en annexe de ce livret d'accueil,
les documents cités doivent vous être remis :*

- *La notice d'information relative à la désignation de la personne de confiance.*
- *La liste des personnes qualifiées et les modalités pratiques de leur saisine.*
- *La charte des droits et libertés de la personne accueillie.*
- *Le règlement de fonctionnement de la Résidence.*